

Maitre d'ouvrage : **SAEM Var Aménagement Développement** au nom et pour le compte de l'**ESID Lyon**

Opération : 615 – **Rénovation des bâtiments d'hébergement BCC 004 et 005 sur la base Ecole Général LEJAY au Cannet-des-Maures (83)**

Rénovation des bâtiments d'hébergement pour cadres célibataires BCC 004 et 005

REGLEMENT DE CONSULTATION

Relance du lot 03 – Menuiserie extérieure / serrurerie



Date de remise des offres : le mercredi 21 mai 2025 à 12h00

MARCHE DE TRAVAUX

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE

MARCHE PASSE PAR LOTS SEPARES

Opération : 615 – **Rénovation des bâtiments d’hébergement BCC 004 et 005 sur la base Ecole Général LEJAY au Cannet-des-Maures (83)**

Cette opération de travaux est divisée en 8 lots définis ci-dessous.

Maître d’ouvrage :

**Var Aménagement Développement agissant au nom et pour le compte de l’ESID de Lyon,
Représentée par Jérôme CHABERT, Directeur Général**

Adresse du siège :

109 avenue d’Entrecasteaux — BP 1406 – 83056 Toulon CEDEX

Téléphone : **04.94.03.95.95**

Date limite de réception des offres : **le mercredi 21 mai 2025 à 12h00**

Horaires d’ouverture des locaux: **du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30, sauf les vendredis 9h à 12h30 et de 14h à 17h.**

Les bureaux seront fermés les jeudis 1^{er} et 8 mai 2025

SOMMAIRE

1. OBJET ET DUREE DU MARCHÉ	4
1.1. Nature et étendue des travaux	4
1.2. Nomenclature	4
1.3. Décomposition en tranches	5
1.4. Durée du marché – Reconduction – Délais d'exécution	5
1.5. Marché réservé.....	5
1.6. Limite à la sous-traitance	5
2. ORGANISATION DE LA CONSULTATION.....	5
2.1. Procédure de passation mise en œuvre	5
2.2. Intervenants.....	6
2.3. Contenu du dossier de consultation	6
2.4. Variantes	7
2.5. Prestations supplémentaires éventuelles.....	7
2.6. Délai de validité des offres	7
2.7. Mode de dévolution	7
2.8. Visite des lieux d'exécution du marché	7
2.9. Réalisation de prestations similaires	8
2.10. Modifications de détail au dossier de consultation	8
3. RETRAIT DU DOSSIER	8
4. CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	9
4.1. Eléments nécessaires à la sélection des candidatures	9
4.2. Eléments nécessaires au choix de l'offre	11
5. JUGEMENT DES OFFRES ET VERIFICATION DE LA SITUATION DE L'ATTRIBUTAIRE	12
5.1. Critères	12
5.1.1. Critères de jugement des offres.....	12
5.2. Vérification de la situation de l'attributaire.....	13
6. CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES.....	14
6.1. Conditions de la dématérialisation	14
6.2. Modalités d'envoi des propositions dématérialisées	15
6.3. Modalités d'envoi des éléments qui ne peuvent faire l'objet d'une dématérialisation	16
6.4. Modalités de signature des candidatures et des offres.....	16
7. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....	17

1. OBJET ET DUREE DU MARCHÉ

1.1. Nature et étendue des travaux

Le marché est alloti.

L'opération de travaux a pour objet :

La rénovation de deux bâtiments d'hébergement pour cadres célibataires, les BCC 004 et 005.

Lieu d'exécution :

Base Ecole Général LEJAY – LE CANNET DES MAURES (83)

Le lieu d'exécution des travaux fait l'objet de mesures de sécurité et d'accès particulières définies dans le CCTP du lot 00 ainsi qu'en annexe n°1 du cahier des clauses administratives particulières.

Cette opération de travaux est divisée en 8 lots pour l'exécution des travaux suivants :

Lot 00	Prescriptions communs à l'ensemble des lots	
Lot 01	Démolitions - Gros œuvre / ITE/ Façades - VRD/ Aménagements extérieurs	Déjà attribué
Lot 02	Charpente/ Couverture/ Isolation thermique des combles	Déjà attribué
Lot 03	Menuiseries extérieures / Serrurerie	Objet de la présente consultation
Lot 04	Cloisons / Doublages/ Faux-plafonds	Déjà attribué
Lot 05	Menuiseries intérieures/ Mobilier	Déjà attribué
Lot 06	Revêtements de sols et murs	Déjà attribué
Lot 07	Electricité – courants forts et courants faibles	Déjà attribué
Lot 08	Plomberie/ Chauffage/ ventilation	Déjà attribué

La présente consultation est une relance du lot n°03 « Menuiseries extérieures / Serrurerie » suite à la défection du titulaire du lot. Les travaux sont en cours d'achèvement pour le BCC0004.

Aussi, le présent marché concerne uniquement les travaux de menuiserie extérieure et de serrurerie portant sur le bâtiment BCC005.

Montant estimatif prévisionnel des travaux : 361 000 € HT

1.2. Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

		Code principal	Description
Lot 03	Menuiseries extérieures - serrurerie	45421000-4	Travaux de menuiserie
		44316500	Serrurerie

1.3. Décomposition en tranches

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

1.4. Durée du marché – Reconduction – Délais d'exécution

La durée du marché et les délais d'exécution figurent à l'acte d'engagement valant CCAP.

À titre indicatif, les travaux du bâtiment BCC005 ayant débuté, on peut prévoir que les prestations commenceront, dès que possible, au mois de juillet 2025 (Période de préparation).

Reconduction :

Le marché ne sera pas reconduit.

1.5. Marché réservé

Le marché n'est pas réservé.

1.6. Limite à la sous-traitance

Les prestations suivantes devront obligatoirement être réalisées par le titulaire du marché ou l'un des membres du groupement et ne pourront en aucun cas faire l'objet de sous-traitance :

- Sans objet

2. ORGANISATION DE LA CONSULTATION

2.1. Procédure de passation mise en œuvre

La présente consultation est passée selon une procédure adaptée librement définie par le maître d'ouvrage dans le respect des dispositions de l'article L.2123-1 du code de la commande publique et selon les modalités particulières suivantes :

La procédure mise en œuvre est une procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation.

Le maître d'ouvrage éliminera les candidats dont la candidature sera jugée irrecevable ou dont les capacités seront jugées insuffisantes. Il procédera ensuite à l'analyse des offres remises par les candidats retenus. Il se réserve toutefois la possibilité de procéder à l'analyse des candidatures après analyse et classement des offres.

Le maître d'ouvrage éliminera les offres inappropriées et décidera d'engager ou non les négociations, le maître d'ouvrage pouvant en toute hypothèse décider d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

Dans l'affirmative, le maître d'ouvrage sélectionnera, sur la base des critères de sélection des offres, le ou les candidats avec lesquels il négociera. Dans ce cas, il devra au préalable s'assurer de la validité de la candidature et notamment demander à ce stade les pièces mentionnées à l'acte d'engagement valant CCAP, qui sont à produire au stade de l'attribution du marché. En outre, la négociation ne pourra avoir lieu qu'avec les candidats qui ont remis une offre régulière, le maître d'ouvrage se laissant la possibilité de faire régulariser les offres irrégulières, avant négociation.

La négociation, si elle est mise en œuvre, se déroulera par phases successives, à l'issue desquelles, sur la base des critères de jugement des offres définis à l'article 5 du présent règlement, le maître d'ouvrage sélectionnera les candidats avec lesquels il continuera à négocier.

À l'issue de ces négociations, il retiendra l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base des critères de choix des offres définis dans le présent règlement de la consultation.

En cas d'absence de remise d'une offre par le candidat dans le cadre de la négociation, l'acheteur tiendra compte de la dernière offre conforme remise par ce candidat pour procéder à son analyse.

2.2. Intervenants

a) La maîtrise d'ouvrage est assurée par :

**Var Aménagement Développement, agissant au nom et pour le compte de l'ESID de Lyon ;
Représentée par Jérôme CHABERT, Directeur Général**

b) La maîtrise d'œuvre est assurée par le groupement

- **PLO Architectes - mandataire ;**
- **SP2i – Bureau d'études TCE – DET - OPC;**
- **Igetec – Bureau d'études acoustique ;**

Les études d'exécution des ouvrages seront exécutées par l'entrepreneur ; elles seront transmises au maître d'œuvre pour validation avant tout début d'exécution.

c) Le contrôle technique est confié à **QUALICONSULT - LA VALETTE**

Les missions confiées sont les suivantes :

Mission(s)	Désignation
L	Solidité des ouvrages et des éléments d'équipements indissociables
LE	Solidité des existants
SH	Sécurité des Personnes dans les constructions d'habitation
PS	Sécurité des personnes dans la construction en cas de séisme
P1	Solidité des éléments d'équipement indissociables
PH + ATT PH	Isolation acoustique Attestation finale acoustique visée par arrêté du 28/11/2012
TH + ATT TH	Isolation thermique et économies d'énergie Attestation finale visée parle CCH
BRD	Transport des brancards dans les constructions
VIEL	Vérification initiale des installations électriques

Pour la phase étude : **QUALICONSULT- Anthony BUET ;**

Pour la phase travaux : **QUALICONSULT- Muriel RUELLOU.**

d) La mission d'économiste de la construction est confiée au **groupement de maitrise d'œuvre.**

e) La mission de coordonnateur, en matière de sécurité et de santé des travailleurs de niveau 2 est confiée à :

Pour la phase études : **QUALICONSULT- Pierre-Emmanuel MOUTTE ;**

Pour la phase travaux : **QUALICONSULT- Teiva LERASLE.**

f) La mission d'ordonnancement, de coordination, et de pilotage est confiée au **groupement de maitrise d'œuvre, à SP2i.**

2.3. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation remis aux candidats comprend les éléments suivants :

- Le présent règlement de Consultation ;
- Le cadre d'acte d'engagement et ses annexes (dont le calendrier d'exécution des prestations)
- Le CCAP et ses annexes ;
- Le CCTP du lot 03 ainsi que le CCTP du lot 00 – prescriptions communes à tous les lots ;
- Les pièces graphiques (liste non exhaustive)
 - Plans (de niveaux, de façades
 - Plans de repérage ;
 - Plans de détails ;
- La DPGF du lot 03 ;
- La notice acoustique ;
- L'étude thermique ;
- L'étude G2-AVP ;
- L'attestation de visite ;
- Le RICT ;
- Le PGC ;
- Le diagnostic Amiante ;
- Le diagnostic termites.

2.4. Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

2.5. Prestations supplémentaires éventuelles

Le marché ne comporte pas de prestation supplémentaire éventuelle.

2.6. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 4 mois à compter de la réception des offres finales.

2.7. Mode de dévolution

Le marché est alloti.

L'opération de travaux est divisée en 8 lots, chaque lot faisant l'objet d'un marché séparé confié à une entreprise ou à un groupement d'entreprises.

Chaque marché est conclu avec une entreprise unique ou des entreprises groupées.

En cas de constitution d'un groupement :

Dans le cas où il ne revêtirait pas la forme d'un groupement conjoint lors du dépôt de son offre, le maître d'ouvrage se réserve le droit de contraindre le groupement attributaire à revêtir la forme d'un groupement conjoint.

Dans le cas d'un groupement conjoint, le mandataire sera solidaire des autres membres du groupement.

Les entreprises n'ont pas de possibilité de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou de plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.8. Visite des lieux d'exécution du marché

La visite de site est obligatoire.

Les candidats doivent obligatoirement effectuer une visite des lieux d'exécution du marché dans les conditions indiquées ci-après.

Les visites seront possibles aux dates suivantes :

- Le mardi 06 mai 2025 – entre 9h30 et 15h00
- Le mardi 13 mai 2025 – entre 9h30 et 15h00

Conditions d'accès au site :

S'agissant d'une base militaire, l'accès à la BEGL est sécurisé. Les demandes d'accès pour cette visite seront à adresser exclusivement par mail à Marie-Anne THOMAS, Chargée d'opérations VAD, à l'adresse mail suivante ma.thomas@vad83.eu – copie à Aurélie PIQUEL a.piquel@vad83.eu.

Afin de préparer les autorisations d'accès à la BEGL, la liste des personnes effectuant la visite devra obligatoirement être fournie 6 jours avant la date prévue, soit :

- Le mercredi 30 avril 2025 – avant 12h pour la visite du mardi 06 mai 2025 ;
- Le mercredi 07 mai 2025 – avant 12h pour la visite du mardi 13 mai 2025.

Sans cette démarche, l'accès à la BEGL sera refusé.

Compte-tenu des délais pour l'obtention des autorisations d'accès au site, aucune demande de visite ne sera acceptée au-delà du 07 mai 2025.

La demande d'accès à la BEGL est soumise à l'approbation du commandant en second C2 de la BEGL qui a toute autorité sur l'emprise de la BEGL: l'accès n'est donc pas garantie.

Pour le jour de la visite, une pièce d'identité sera demandée ainsi que l'attestation d'assurance du véhicule qui sera amené à entrer dans l'enceinte du site. Sans ces documents, l'accès sera refusé.

Pour information, les ressortissants de nationalité Russe ne sont pas admis à accéder aux emprises militaires.

De même, la prise de photos des bâtiments et des extérieurs sera interdite pendant la visite.

À l'issue de cette visite obligatoire, une attestation de visite sera signée aux candidats. Cette attestation, qui devra être préalablement imprimée et remplie par le candidat, devra nécessairement être jointe à l'offre.

2.9. Réalisation de prestations similaires

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de confier à l'attributaire du marché, en application de l'article R.2122-7 du code de la commande publique, des marchés de travaux ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui lui seront confiées au titre du marché dans le cadre d'un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence. Dans la mesure où la mise en concurrence du premier marché doit avoir pris en compte le montant total envisagé, le montant des marchés de prestations similaires ne pourra en aucun cas faire excéder un éventuel seuil de procédure, cela entraînerait de fait irrégularité du marché.

La durée pendant laquelle ces nouveaux marchés pourront être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du présent marché.

2.10. Modifications de détail au dossier de consultation

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 8 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

3. RETRAIT DU DOSSIER

Le Maître d'Ouvrage informe les candidats que le dossier de consultation des entreprises est dématérialisé. Il ne pourra en aucun cas être remis sur support papier ou sur support physique électronique.

Les candidats téléchargeront les documents dématérialisés du dossier de consultation des entreprises, documents et renseignements complémentaires ainsi que l'avis d'appel public à la concurrence via le profil d'acheteur (PLACE)

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2757074&orgAcronyme=q7h>

Un lien d'accès à la consultation sera également disponible sur le site www.var-amenagement-developpement.fr

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par le maître d'ouvrage, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants :

- Fichiers compressés au standard .zip (lisibles par les logiciels Winzip, Quickzip ou winrar par exemple)
- Adobe® Acrobat® .pdf (lisibles par le logiciel Acrobat Reader)
- Rich Text Format .rtf (lisibles par l'ensemble des traitements de texte : word de Microsoft, Wordperfect, Openoffice, ou encore la visionneuse de Microsoft....)
- .docx ou .xlsx ou .pptx (lisibles par l'ensemble Microsoft Office, Open office, ou encore la visionneuse de Microsoft....)
- Le cas échéant le format DWF (lisibles par les logiciels Autocad, ou des visionneuses telles que Autodesk DWF viewer, Free DWG Viewer d'Informative Graphics, ...)

Tous les logiciels requis peuvent être téléchargés gratuitement sur le profil d'acheteur.

Lors du téléchargement du dossier de consultation, le candidat est invité à renseigner le nom de l'organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles précisions ou report de délais.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, en cas de non identification de la personne lors du téléchargement, en cas de non indication de la dite adresse électronique, en cas de suppression de l'adresse ou en cas de téléchargement du DCE ailleurs que sur le profil d'acheteur. Il est recommandé à tout candidat de consulter régulièrement la plateforme afin de s'assurer qu'il bénéficie bien des dernières modifications éventuelles.

En cas de difficultés sur la Plate-forme des Achats de l'Etat (PLACE), une assistance est mise à la disposition des entreprises au 01.76.64.74.07. Les courriels d'assistance (uniquement en cas d'indisponibilité de l'assistance téléphonique) sont également possibles à l'adresse : place.support@atexo.com .

4. CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les candidats doivent fournir des documents rédigés en langue française ou être accompagnés d'une traduction en français.

4.1. Eléments nécessaires à la sélection des candidatures

Chaque candidat ou chaque membre de l'équipe candidate devra produire dans un dossier « Candidature » les pièces suivantes :

1/ Une lettre de candidature (DC1 ou équivalent) comportant l'ensemble des indications permettant d'identifier le candidat ou l'ensemble des membres du groupement en cas de réponse en groupement.

La lettre de candidature n'a pas à être signée par le représentant du candidat, et le cas échéant par chacun des membres du groupement. Cependant, dans le cas d'un groupement, le mandataire devra fournir, si le groupement est désigné attributaire, un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation. Le seul dépôt de la

candidature et de l'offre vaut engagement du candidat à signer ultérieurement l'acte d'engagement valant CCAP du marché qui lui serait attribué dans le délai de validité des offres. Tout défaut de signature, retard ou réticence expose l'auteur de l'offre à une action en responsabilité.

2/ Une déclaration sur l'honneur (cf. modèle ci-joint) attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique et qu'il est en règle au regard des articles L 5212-1 à L 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés. La remise d'un DC1 ou d'un DUME vaudra remise d'une déclaration sur l'honneur.

Comme la lettre de candidature, la déclaration sur l'honneur n'a pas à être signée par le candidat ou par chacun des membres d'un groupement le cas échéant. Elle sera signée au stade de l'attribution par le seul attributaire (candidat seul ou ensemble des cotraitants en cas de groupement).

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'ils doivent informer sans délai le maître d'ouvrage de tout changement de situation, au cours de la procédure de passation ainsi d'ailleurs qu'au cours de l'exécution du marché, qui les placeraient dans un des cas d'interdiction de soumissionner ayant pour effet de les exclure d'un marché public.

3/ Les pièces définies ci-dessous permettant la vérification de leur aptitude à exercer l'activité professionnelle, de leurs capacités économique et financière, de leurs capacités techniques et professionnelles :

- Aptitude à exercer l'activité professionnelle et capacité économique et financière :
 - L'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle
 - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des cinq dernières années
 - Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin).

Les éléments de preuve relatifs à des prestations exécutées il y a plus de cinq ans seront pris en compte.
 - Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat

- Capacités techniques et professionnelles :

Le candidat pourra prouver sa capacité financière par tout autre document considéré comme équivalent par le maître d'ouvrage s'il est objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements demandés relatifs à sa capacité financière.

Si, pour justifier de ses capacités, le candidat souhaite faire prévaloir les capacités professionnelles, techniques et financières d'un autre intervenant quel qu'il soit (sous-traitant notamment), il devra produire les pièces relatives à cet intervenant visées aux **2/** et **3/** ci-dessus. Il devra également justifier qu'il disposera des capacités de cet intervenant pour l'exécution du marché. En ce cas, il pourra produire une attestation du sous-traitant actant de son engagement à intervenir en cas d'attribution du marché, selon les modalités fixées à l'article 6.4.

Pour la présentation des éléments de leur candidature :

- Les candidats pourront faire usage des formulaires DC1 et DC2 qu'ils pourront se procurer sur le site du ministère de l'économie à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>
- Dans le cadre d'un marché alloti, les candidats pourront remettre leurs pièces candidature une seule fois pour l'ensemble des lots auxquels ils candidatent. En revanche, une offre devra être remise pour chacun de ces lots.

Un document unique de marché européen (DUME) et rédigé en français, pourra être remis par le candidat, chaque cotraitant et chaque sous-traitant en lieu et place :

- de la déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique
- des renseignements demandés par le pouvoir adjudicateur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat.

Le DUME peut être accessible :

- Par le profil d'acheteur
- Par l'utilitaire disponible à l'adresse URL suivante : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>
- Par l'outil mis en place par la Commission européenne

Le maître d'ouvrage autorise les candidats à se limiter à indiquer dans le DUME qu'ils disposent de l'aptitude et des capacités requises sans fournir d'informations particulières sur celles-ci, conformément aux dispositions de l'article R.2143-4 du code de la commande publique. La vérification des capacités du candidat pourra être effectuée à tout moment de la procédure et au plus tard avant l'attribution du marché. Les candidats devront alors produire les pièces visées ci-dessus dans un délai de 5 jours à compter de la demande du maître d'ouvrage.

4.2. Eléments nécessaires au choix de l'offre

Pour le choix de l'offre, les candidats doivent produire les documents suivants réunis au sein **d'un dossier "Offre"** :

1. Un projet de marché comprenant :

- Un cadre d'acte d'engagement dûment complété pour valoir offre de prix et toutes ses annexes ;
- Un CCAP et ses annexes ;
 - A noter que la liste des personnels amenés à travailler sur la BEGL ainsi que les demandes de contrôles primaires complétés de ces personnes devront être remis dans le cadre de l'offre.
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) selon le cadre estimatif joint ;

Attention, le candidat devra s'assurer de la cohérence des quantités figurant dans la DPGF et remonter à le maître d'ouvrage, le cas échéant les éventuelles incohérences avant la date limite de remise des offres.

Si l'offre est produite par un groupement conjoint d'entreprises, il est précisé le point suivant :

La rémunération du mandataire du groupement pour sa mission de coordination des cotraitants est couverte par les prix des travaux qui lui sont attribués. Elle lui sera versée au fur et à mesure dusversement de ses règlements.

2. Un mémoire technique dans lequel le candidat décrit les mesures qu'il compte mettre en œuvre dans le cadre de ce marché

3. L'attestation de visite mentionnée à l'article 2.8 .

Le cadre d'acte d'engagement n'a pas à être signé par les candidats. Il sera signé par le seul candidat attributaire avant sa notification à celui-ci. Il en sera de même des déclarations de sous-traitance, le cas échéant.

L'absence de remise des pièces de l'offre telle que l'offre financière (AE, DPGF), le mémoire technique ou encore l'attestation de visite emporteront l'irrégularité de l'offre et ne sera pas susceptible d'être régularisée.

5. JUGEMENT DES OFFRES ET VERIFICATION DE LA SITUATION DE L'ATTRIBUTAIRE

5.1. Critères

5.1.1. Critères de jugement des offres

Le maître d'ouvrage choisira l'attributaire du marché sur la base des critères de sélection et la pondération suivante :

	Critères	Note
Critère 1	Prix des travaux	N/40
Critère 2	Méthodologie d'intervention en site sensible militaire	N/30
Critère 3	Cohérence entre le planning des travaux proposé et les moyens humains dédiés à l'opération	N/20
Critère 4	Cohérence entre qualité (esthétique, fonctionnelle etc.) et les fiches produits proposées	N/10

Les critères 2, 3 et 4 seront appréciés et pondérés de la manière suivante :

- **0%** de la note : Inacceptable, non renseigné ou hors sujet ;
- **25%** de la note : Passable
 - Réponse non adaptée
 - Les attendus du maître d'ouvrage sont partiellement pris en compte mais la réponse globale ne correspond pas à la demande ;
- **50%** de la note : Moyenne
 - Réponse minimale mais sans avantage particulier
 - Les attendus du maître d'ouvrage sont partiellement pris en compte et la réponse globale correspond à la demande ;
- **75%** de la note : Satisfaisant
 - Réponse complète
 - Les attendus du maître d'ouvrage sont pris en compte ;
- **100%** de la note : Excellent – plus-value - La réponse du candidat va au-delà des attentes du maître d'ouvrage.

Critère 1 : Prix des prestations / 40% de la note finale

Le critère **prix des prestations** sera apprécié sur la base du prix global et forfaitaire au regard de la formule suivante :

$$\text{Note de l'offre} = 40 \times \text{Montant de l'offre la moins-disante} / \text{Montant de l'offre analysée}$$

Base de notation : correspond à la note maximale pouvant être obtenue

Montant de l'offre analysée : correspond au prix de l'offre à évaluer

Montant de l'offre la moins-disante : correspond au prix de l'offre la moins-disante (offres anormalement basses exclues)

Critère 2 : Méthodologie d'intervention en site militaire sensible / 30% de la note finale

Dans le mémoire technique, le candidat décrit sa méthodologie d'intervention et d'exécution des travaux. Il décrit toutes les tâches et les ressources nécessaires, précisant également les temps d'exécution nécessaire. Il précise les mesures qu'il envisage de prendre, démontrant sa compréhension des besoins et des enjeux du marché.

Le critère sera noté sur 30 points et sera apprécié sur la base du mémoire technique.

Critère 3 : Cohérence entre le planning des travaux et les moyens humains dédiés à l'opération / 20% de la note finale

Le candidat transmet un planning prévisionnel, qu'il peut optimiser le cas échéant. Dans le mémoire technique, le candidat décrit tous les moyens humains dédiés à l'opération, en précisant notamment leurs qualifications et leurs expériences sur des opérations similaires.

Le critère sera noté sur 30 points et sera apprécié sur la base du mémoire technique et d'un planning détaillé proposé par le candidat.

Critère 4 : Cohérence entre qualité attendue (esthétique, fonctionnelle etc.) et fiches produits proposées / 10% de la note finale

Le candidat transmet les fiches techniques des produits qu'il compte mettre en œuvre dans le cadre de cette opération.

Le critère sera noté sur 10 points et sera apprécié sur la base du mémoire technique et des fiches techniques fournies.

La note finale :

La note finale sera calculé sur 100 points, suivant la formule suivante :

$$\text{Note finale (/100)} = \text{Note du critère Prix(/40)} + \text{Note du critère 2 (/30)} + \text{Note du critère 3 (/20)} + \text{Note du critère 4 (/10)}$$

En cas de classement en première position de candidats ex aequo à l'issue de l'analyse des offres, le candidat ayant eu la meilleure note sur le critère 2, se verra déclaré attributaire pressenti.

5.2. Vérification de la situation de l'attributaire

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produira dans un délai de 5 jours à compter de la demande du maître d'ouvrage :

- Les pièces visées aux articles R.2143-6 et suivants du code de la commande publique, à savoir notamment :
 - Une déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique et qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
 - Les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents
 - Les pièces prévues aux articles R.1263-12, L.2312-27, D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8254.2 à D.8254-5 du code du travail
 - Le numéro unique d'identification INSEE du candidat permettant à l'acheteur d'accéder aux informations pertinentes par le biais d'un système électronique mentionné au 1° de l'article R. 2143-13
 - Le jugement de redressement judiciaire le cas échéant.

Si le candidat a présenté des sous-traitants dans son offre, il devra, dans le même délai, produire ces mêmes pièces relatives à chacun des sous-traitants.

- L'attestation d'assurance responsabilité civile décennale

Les documents visés ci-dessus établis par des organismes étrangers sont rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction.

Si l'attribution a lieu l'année suivant celle pendant laquelle le candidat attributaire a remis l'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle, celle-ci sera à remettre dans le même délai.

Pour la production des pièces demandées au candidat attributaire, celui-ci pourra se prévaloir des modalités particulières d'accès aux documents éventuellement définies à l'article « présentation des candidatures », en transmettant, dans le délai défini pour la transmission de ces pièces, les informations correspondantes.

A défaut de produire ces documents dans le délai fixé, l'offre du candidat attributaire sera rejetée et il sera éliminé.

Le candidat suivant sera alors sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires avant que le marché ne lui soit attribué.

6. CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

Les conditions d'envoi et de remise des candidatures et des offres qui suivent s'imposent aux candidats.

Toute remise sous une autre forme que celle imposée au présent règlement de la consultation entraînera l'irrégularité de l'offre. Dans cette hypothèse, le maître d'ouvrage pourra néanmoins s'il le souhaite demander aux candidats concernés de régulariser leur offre.

Seule la forme dématérialisée est admise.

Les candidatures et offres seront remises par la voie électronique via le profil d'acheteur (PLACE)

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2757074&orgAcronyme=g7h>

Si le candidat adresse plusieurs offres différentes, seule la dernière offre reçue, dans les conditions du présent règlement, sera examinée.

Attention, en conséquence, tout nouveau dépôt d'une candidature et/ou d'une offre doit comporter l'ensemble des documents requis au titre du présent règlement. A défaut, la candidature sera jugée irrecevable et/ou l'offre irrégulière.

6.1. Conditions de la dématérialisation

Les candidatures et les offres devront être transmises avant le jour et l'heure inscrits sur la première page du présent règlement de la consultation. L'heure limite retenue pour la réception de la candidature et de l'offre correspondra au dernier octet reçu.

Les candidatures et les offres parvenues après cette date et heure limites seront éliminées sans avoir été lues et le candidat en sera informé.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition, le maître d'ouvrage invite les soumissionnaires à disposer des formats ci-dessous. Cette liste vise à faciliter le téléchargement et la lecture des documents. Pour tout autre format qui serait utilisé par le candidat, celui-ci devra transmettre l'adresse d'un site sur lequel le maître d'ouvrage pourra télécharger gratuitement un outil en permettant la lecture. A défaut, le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de rejeter la candidature ou l'offre du candidat.

- standard .zip
- Adobe® Acrobat®.pdf
- Rich Text Format.rtf

- .docx ou .xlsx ou .pptx
- .odt, .ods, .odp, .odg
- le cas échéant, le format DWF
- ou encore pour les images bitmaps .bmp, .jpg, .gif, .png

Le soumissionnaire est invité à :

- ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe".
- ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros".
- traiter les fichiers constitutifs de sa candidature et/ou de son offre préalablement par un anti-virus.

6.2. Modalités d'envoi des propositions dématérialisées

Le soumissionnaire reconnaît avoir pris connaissance des prérequis techniques et de la notice d'utilisation de la plateforme de dématérialisation Place et toute action effectuée sur ce site sera réputée manifester le consentement du soumissionnaire à l'opération qu'il réalise.

En cas de difficultés sur la Plate-forme des Achats de l'Etat (PLACE), une assistance est mise à la disposition des entreprises au 01.76.64.74.07. Les courriels d'assistance (uniquement en cas d'indisponibilité de l'assistance téléphonique) sont également possibles à l'adresse : place.support@atexo.com .

Chacun des "dossiers" ou "répertoires" électroniques intégrés dans le "pli" électronique transmis formant la candidature ou l'offre devront être nommés de la façon suivante :

- Les pièces de la candidature ;
- Les pièces de l'offre ;

En cas de marché alloti, les candidats peuvent répondre de manière séparée pour chaque lot ou transmettre une réponse pour plusieurs lots, par un envoi unique. L'identification du ou des lots auxquels il est répondu doit dans ce cas être sans ambiguïté. Le maître d'ouvrage doit en effet pouvoir séparer sans difficulté l'offre propre à chaque lot au moment de l'ouverture des plis. Si plusieurs offres sont faites par un soumissionnaire pour un même lot, la dernière offre sera retenue.

Le soumissionnaire devra s'assurer du chiffrement de son offre avant envoi.

Le soumissionnaire doit accepter l'horodatage retenu par la plateforme.

En cas de programme informatique malveillant ou « virus » :

Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un programme virus informatique malveillant est détecté par le maître d'ouvrage peut faire l'objet par ce dernier d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.

Le maître d'ouvrage reste libre de réparer ou non le document contaminé. Lorsque la réparation aura été opérée sans succès, il sera rejeté.

Copie de sauvegarde : Conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde, lorsque le candidat aura transmis son dossier ou document accompagné d'une copie de sauvegarde sur support papier ou sur support physique électronique envoyé dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres, cette copie, identifiée comme copie de sauvegarde sera placée sous un pli scellé et ne sera ouverte que si :

- un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique
- une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

En cas de remise sur support physique électronique, il est exigé le format suivant : clé USB

Le pli contenant la copie de sauvegarde sera détruit par le maître d'ouvrage s'il n'est pas ouvert.

Le pli cacheté contenant la copie de sauvegarde sera envoyé en recommandé ou remis à l'adresse suivante et portera les mentions suivantes :

Var Aménagement Développement.....
Adresse : L'Albatros - 109 Avenue d'Entrecasteaux – BP 1406 – 83056 TOULON
Offre pour : **Marché de travaux pour la rénovation des bâtiments d'hébergement pour cadres célibataires BCC 004 et BCC 005 sur la Base Ecole Général Lejay au Cagnet des Maures**
Relance du lot n°03 : « Menuiseries extérieures / Serrurerie »
Candidat :

NE PAS A OUVRIR : COPIE DE SAUVEGARDE

6.3. Modalités d'envoi des éléments qui ne peuvent faire l'objet d'une dématérialisation

Les éléments définis ci-dessus qui ne peuvent faire l'objet d'une dématérialisation doivent être remis sous pli cacheté, contre récépissé au secrétariat de : Var Aménagement Développement avant le jour et l'heure inscrits sur la première page du présent règlement de la consultation. S'ils sont envoyés par la poste, ils devront l'être à cette même adresse, par pli recommandé avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant ces mêmes dates et heures limites.

Les plis qui seraient remis, ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

Les plis seront envoyés ou remis à l'adresse suivante et porteront les mentions suivantes :

Var Aménagement Développement
Adresse : L'Albatros – 109 Avenue d'Entrecasteaux – BP1406 83056 TOULON
Offre pour : **Marché de travaux pour la rénovation des bâtiments d'hébergement pour cadres célibataires BCC 004 et BCC 005 sur la Base Ecole Général Lejay au Cagnet des Maures**
Relance du lot n° 3 : « Menuiseries extérieures / Serrurerie »
Candidat :

ENVOI DES ELEMENTS NON DEMATERIALISABLES

NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D'OUVERTURE

Les envois sont acheminés sous la seule responsabilité des candidats. L'organisateur de la consultation ne peut être tenu pour responsable du dépassement du délai de remise des propositions. Les frais de transport des prestations sont à la charge des candidats.

6.4. Modalités de signature des candidatures et des offres

Les candidatures et offres n'ont pas à être remises signées.

Le marché transmis par voie électronique sera signé par le seul candidat attributaire.

Le maître d'ouvrage laisse la possibilité à l'attributaire de signer le marché via une signature électronique ou de le signer manuscritement.

En cas de rematérialisation par le maître d'ouvrage des pièces transmises par voie dématérialisée, l'attributaire sera invité à une séance de signature de ses pièces.

En cas de signature électronique, le marché sera signé au moyen d'un certificat de signature électronique répondant aux conditions prévues par arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

Les certificats de signature électronique utilisés doivent être **conformes au règlement n°910/2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques dit « eIDAS »**.

La signature doit être une signature « avancée » reposant sur un certificat qualifié délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement.

La liste de ces prestataires est publiée, pour la France, par l'ANSSI :

<https://www.ssi.gouv.fr/administration/visa-de-securite/visas-de-securite-le-catalogue/>

Pour les candidats européens, la Commission européenne tient également une liste des prestataires de confiance : <https://webgate.ec.europa.eu/tl-browser/#/tl/FR/3>

Le candidat peut également utiliser un certificat ne figurant sur aucune de ces listes mais délivré par une autorité de certification, française ou étrangère, qui répond aux exigences équivalentes à l'annexe I du règlement.

Si le candidat utilise un autre outil de signature que celui du profil acheteur, il doit transmettre le « mode d'emploi » permettant de procéder à la vérification de la validité de la signature électronique. En revanche, lorsque le signataire utilise le certificat qualifié délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement et l'outil de création de signature électronique proposé par le profil d'acheteur, il est dispensé de transmettre la procédure de vérification de la signature électronique.

Les certificats qualifiés de signature électronique délivrés en application de l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique dans les marchés publics, abrogé à compter du 1^{er} octobre 2018, demeurent régis par ses dispositions jusqu'à l'expiration de leur date de validité.

Seuls les formats de signature PAdES, CAdES et XAdES sont acceptés.

Le soumissionnaire reconnaît que la signature à l'aide du certificat électronique qu'il s'est procuré vaut de sa part signature électronique au sens de l'article 1367 du Code civil qui, entre les parties, a la même valeur juridique qu'une signature manuscrite. En cas de désaccord entre les parties, il appartient au soumissionnaire de montrer que le contenu des candidatures ou des offres qu'il a transmises a été altéré.

7. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leurs seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir en temps utile une demande via le profil d'acheteur.

Cette demande doit intervenir au plus tard 7 jours avant la date limite de remise des offres.

Une réponse sera alors adressée au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des offres à tous les candidats ayant reçu le dossier.